

Résolutions adoptées par le Congrès de l'USS

N°	Auteur	Sujet
1	Comité	Hausse de salaire, subsides aux primes-maladie, amélioration des rentes – pour des revenus qui permettent de vivre
2	Comité	En avant pour la grève féministe – l'égalité c'est maintenant !
3	Comité	Seul le service public garantit un approvisionnement électrique sûr
4	Unia	Sans personnes migrantes, pas de vraie démocratie !
5	Comité	Les personnes qui s'engagent pour les droits des travailleurs et travailleuses doivent enfin bénéficier d'une vraie protection
6	GI migration syndicom	Déclaration de solidarité de l'USS et de ses syndicats membres avec les manifestant-e-s iranien-ne-s
7	SSP/Unia	L'Union syndicale suisse soutient l'action nationale dans les soins, prévue le 26 novembre à Berne, et appuie les revendications urgentes présentées par le personnel soignant.

Résolution 1

USS

Hausses de salaire, subsides aux primes-maladie, amélioration des rentes – pour des revenus qui permettent de vivre

Le renchérissement, le choc des primes des caisses-maladie, la hausse continue des prix de l'énergie et des loyers font qu'il est toujours plus difficile pour beaucoup de travailleuses et travailleurs ou de retraitées et retraités de s'en sortir avec leur revenu actuel. L'année prochaine, un couple avec deux enfants devra consacrer pour la première fois plus de 1000 francs par mois à sa caisse-maladie, même avec un modèle de soins intégrés plus avantageux (HMO).

Lors des négociations salariales en cours, nous avons obtenu dans différentes branches d'activité la compensation du renchérissement, voire une augmentation des salaires réels. C'est positif. Mais les négociations sont difficiles. De nombreuses entreprises augmentent certes leurs prix, mais refusent d'adapter les salaires en conséquence. Et au Parlement, le Conseil des États cherche à empêcher l'augmentation des réductions de primes, qui atténuerait pourtant le choc attendu pour les ménages à bas et moyens revenus.

Indépendamment de la situation conjoncturelle, beaucoup de travailleuses et travailleurs ont de la peine à joindre les deux bouts. Près de 500 000 personnes professionnellement actives gagnent moins de 4500 francs par mois (pour une activité à plein temps). Même une formation de base ne garantit plus un salaire suffisant pour en vivre, sachant qu'un tiers des personnes touchant un bas salaire ont effectué un apprentissage. En outre, un quart des personnes actives au bénéfice d'un CFC gagnent moins de 5000 francs par mois (pour un emploi à plein temps).

L'USS formule par conséquent les revendications suivantes :

- Quiconque a achevé un apprentissage devrait gagner au moins 5000 francs par mois.
- Personne ne devrait gagner un salaire inférieur à 4500 francs, qui constituent la valeur de référence pour la politique salariale des syndicats. Un salaire de 4000 francs (x13) représente l'objectif immédiat, soit le minimum absolu.
- Les négociations salariales 2022/23 doivent permettre compensation du renchérissement et des hausses réelles. La marche des affaires est bonne voire excellente dans les entreprises. L'heure est venue d'augmenter les salaires.
- Des hausses substantielles des subsides aux primes-maladie s'imposent, en réponse au choc attendu. L'USS invite le Conseil des États à y affecter comme le Conseil national un milliard de francs supplémentaires. Les cantons devront au moins augmenter à hauteur de la croissance des primes en 2023 les montants qu'ils consacrent à la réduction de primes. Il faudra par ailleurs confirmer définitivement et mettre en œuvre, au profit des personnes retraitées, la pleine compensation du renchérissement, dans l'AVS tout au moins.

Résolution 2

USS

En avant pour la grève féministe – l'égalité c'est maintenant !

Le 14 juin 2019, un demi-million de femmes* ont fortement revendiqué plus de salaire, plus de temps et du respect. Trois ans et une pandémie plus tard, la situation ne s'est guère améliorée – loin de là : l'âge de la retraite des femmes a été revu à la hausse et même le WEF constate que les écarts entre les sexes se creusent à nouveau. Les différences de traitement sont particulièrement frappantes dans le monde du travail. Car bien qu'elles travaillent autant que les hommes, les femmes gagnent presque deux fois moins. Avec pour conséquence de graves lacunes de revenu à l'âge de la retraite. En effet, elles ont plus souvent une activité non rémunérée ou sous-payée, et beaucoup d'entre elles continuent d'être discriminées sur le plan salarial. Faute d'offres de prise en charge abordables et de qualité et de conditions de travail favorables aux familles, elles renoncent à une activité lucrative, à un revenu, à une promotion professionnelle et à une prévoyance vieillesse sûre – et accomplissent l'essentiel des tâches familiales et du travail de soin, sans être rémunérées. Trois quarts des personnes sous-occupées sont des femmes, principalement des mères. Les femmes sont surreprésentées tant parmi les bas salaires que dans les emplois précaires. Alors même que, pendant la crise du coronavirus, le travail de nombreuses femmes a été reconnu comme d'importance systémique, elles attendent toujours des salaires vraiment équitables et de meilleures conditions de travail.

Un peu partout – et notamment dans le monde du travail –, les femmes ne sont pas traitées avec le respect qui leur est dû : la loi a beau interdire le sexisme et le harcèlement sexuel au travail depuis des décennies, cette protection reste une coquille vide pour de nombreuses travailleuses. Elles sont confrontées au quotidien à des comportements irrespectueux, au harcèlement voire à la violence. Il est donc bien clair que les choses ne peuvent continuer ainsi. Nous appelons à une nouvelle grève féministe le 14 juin 2023, et formulons les revendications suivantes :

- Revalorisation du travail féminin et engagement pour des améliorations de salaires ;
- Des hausses de rentes avec effet immédiat, au lieu d'un démantèlement des rentes à nos frais : nous voulons une 13^e rente AVS ;
- Des horaires de travail planifiables et compatibles avec la vie familiale – afin que la conciliation entre travail non rémunéré et travail lucratif devienne enfin une réalité ;
- Des offres d'accueil organisées comme service public : les contributions fédérales à la garde d'enfants doivent être revues à la hausse et les parents recevoir moins d'argent public – comme le prévoit l'initiative sur les crèches ;
- Du respect pour toutes les femmes* : la loi sur l'égalité doit être systématiquement mise en œuvre et le harcèlement sexuel banni du monde professionnel.

Résolution 3 :**USS****Seul le service public garantit un approvisionnement électrique sûr**

La sécurité d'approvisionnement électrique sera très probablement garantie cet hiver en Suisse. Mais la situation demeure tendue, les marchés internationaux de l'énergie étant soumis à de fortes fluctuations depuis le début de la guerre en Ukraine. Cette situation nous a brusquement fait réaliser à quel point il est irresponsable de laisser au marché une tâche aussi essentielle que l'approvisionnement électrique.

C'est bien pourquoi il y a 20 ans, les syndicats se sont opposés avec succès à l'ouverture du marché de l'électricité et ont su défendre à ce jour une fourniture d'électricité aux petits consommateurs basée sur le service public. Ils l'ont fait par conviction, sachant bien qu'une libéralisation complète serait une erreur monumentale tant pour la sécurité d'approvisionnement que pour la transition vers des énergies climatiquement neutres. La nouvelle tentative de libéralisation totale du marché de l'électricité menée par le Conseil fédéral a d'ailleurs tourné court devant le Parlement, au vu des développements actuels. À la place, des modèles de retour au secteur non libéralisé sont en discussion pour les gros consommateurs, qui pâtissent aujourd'hui des prix élevés sur le marché de l'électricité.

Cet approvisionnement de base est une vraie réussite suisse, qui protège les consommatrices et consommateurs de hausses brutales du prix de l'électricité et en permettant aux entreprises locales du secteur de planifier en toute sécurité les investissements nécessaires à l'extension de la production renouvelable. En plus d'être indispensable pour la politique climatique, une telle approche offre la seule protection possible face aux risques géopolitiques et aux fluctuations de prix des énergies fossiles. Il faut donc absolument soutenir les grands consommateurs qui cherchent à quitter le dangereux et fluctuant marché libre, en sachant bien qu'un tel retour à l'approvisionnement de base protégé renforcera globalement le service public. Les entreprises franchissant le pas devront toutefois prendre des engagements fermes et payer temporairement des prix plus élevés: il faut en effet empêcher tout subventionnement croisé aux dépens des petits consommateurs.

En Suisse aussi, les hausses massives du prix de l'électricité tiennent à ce que contrairement à ce qui s'est passé pour l'approvisionnement de base, l'ouverture à grande échelle du marché n'a hélas pu être empêchée dans le secteur de la production. C'est ainsi que les principales entreprises énergétiques (bien qu'étant publiques !) ont misé sur le négoce d'électricité sur la scène internationale, au lieu de se concentrer sur le développement des énergies renouvelables et donc sur la sécurité d'approvisionnement sur sol helvétique. Les compagnies énergétiques doivent par conséquent se recentrer en premier lieu sur leur mandat d'approvisionnement interne, et par là offrir un service public de qualité. La Suisse reste toutefois tributaire du négoce d'électricité, sachant qu'une autosuffisance complète ne serait ni judicieuse, ni financièrement abordable. Faute d'accord sur l'électricité avec l'Union européenne, d'autres accords devront à moyen terme en garantir le négoce transfrontalier.

Ainsi, la Suisse ne parviendra à garantir à long terme sa sécurité d'approvisionnement qu'en s'éloignant de la logique de marché et en accélérant l'expansion de sa production indigène d'énergie renouvelable. Cette dernière doit impérativement inclure une vaste offensive de formation ainsi qu'une amélioration des conditions de travail, afin de lutter efficacement contre la

pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée. Cependant, cela ne suffira pas à résoudre dans les années à venir le problème aigu du renchérissement des coûts d'électricité et de chauffage subi par la population. À cet effet, il faudra prendre rapidement des mesures efficaces et ciblées, au profit des ménages à bas et moyens revenus.

La refonte de l'approvisionnement énergétique doit en définitive toujours être resituée dans le contexte de la vaste transformation économique qui s'impose plus que jamais, dans une optique de neutralité climatique. En plus d'être écologique, il faut que cette transformation soit socialement équitable. La création d'un fonds pour le climat doit servir ici à financer les mesures nécessaires – aussi les syndicats soutiennent-ils l'initiative populaire correspondante. Le contre-projet indirect à l'« initiative pour les glaciers » constitue également un pas important dans cette direction. Nous refusons toutefois net les dangereuses recettes du passé, comme la prolongation irresponsable de la durée de vie de centrales nucléaires existantes ou la création de nouvelles centrales.

Résolution 4:**Unia**

Sans personnes migrantes, pas de vraie démocratie !

Résolution des représentant-e-s des GI migration, GI femmes, GI jeunesse et GI retraité-e-s

Nous les jeunes, les femmes, les retraité-e-s et les personnes d'origine migratoire, participons chaque jour à la vie en Suisse. Nous travaillons dur, payons des impôts, nous engageons socialement et culturellement. Ensemble, nous représentons la majorité de la société. Dans nos rangs, nous comptons des personnes particulièrement discriminées. Car la majorité politique impose des devoirs à nos collègues sans passeport suisse, sans leur reconnaître de droits : c'est un scandale permanent. Pour une véritable démocratie en Suisse, nous revendiquons haut et fort et de manière solidaire l'égalité des droits politiques pour tou-te-s.

Nous supportons tou-te-s des conditions de travail, de vie et des revenus à peine suffisants pour vivre. Chaque jour, nous subissons des discriminations fondées sur notre apparence, notre genre, notre origine sociale, notre orientation sexuelle ou identité de genre, notre âge, nos opinions politiques et/ou religieuses. La situation des personnes parmi nous qui n'ont pas de passeport suisse est particulièrement révoltante, car cela équivaut à des métiers physiquement éprouvants, des salaires encore plus bas, des retraites encore plus faibles, des problèmes de santé et la peur permanente de ne pas y arriver. Car si elles recourent à l'aide de l'État dans une situation de détresse, bien que ce soit leur droit, elles risquent de perdre leur droit de séjour, voire d'être expulsées.

Mettons fin au déficit démocratique !

Les harcèlements, les stéréotypes et les humiliations qu'elles subissent sont encore tolérés et même légitimés par la loi. Dans la Suisse démocratique, les étrangères et les étrangers peuvent apparemment être traité-e-s comme des personnes de seconde classe. Mais nous pensons que la discrimination, le racisme, l'oppression et l'intimidation ne sont pas des opinions et sont indignes d'une démocratie d'un Etat de droit. Personne n'est une marchandise que l'on peut exploiter et jeter. Un quart de la population participe chaque jour à la vie sociale. Sans lui la Suisse serait infiniment plus pauvre et pourtant il reste exclu de la politique. Ces personnes paient des impôts mais ne peuvent ni voter, ni élire ni être élues. L'accès à la citoyenneté est délibérément entravé par des lois restrictives. C'est pourquoi la démocratie est incomplète dans notre pays : cela doit changer. N'oublions pas que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, la Suisse était moins discriminatoire envers les personnes immigrées qu'elle ne l'est aujourd'hui. De nombreuses personnes, dont des personnalités connues comme Albert Einstein, ont été naturalisées sans complication et en très peu de temps. Les choses peuvent changer ! Nous ne voulons pas trois quarts de démocratie, mais une démocratie complète !

Uni-e-s, nous faisons entendre nos voix !

Grâce à notre capacité de mobilisation, notre représentativité démocratique et nos alliances, nous avons gagné de nombreux combats. Nous pouvons nous appuyer sur notre expérience syndicale de structures inclusives.

Nous savons bien ce que veut dire construire l'avenir ensemble quelle que soit la couleur de nos passeports et c'est ce modèle que nous voulons donner à la société. Depuis des générations, nous

ne cessons de lutter contre de nombreuses injustices. Les discriminations subies par les un-e-s concernent tou-te-s les autres. Nous ne nous laissons pas diviser. La politique du bouc émissaire de la droite bourgeoise n'est pas un modèle pour une société d'avenir. Ensemble, nous sommes majoritaires et nous nous engageons avec force pour être entendu-e-s.

Nous revendiquons le droit fondamental de participation aux décisions politiques à toutes celles et ceux qui participent à la société, la culture et l'économie tout en étant exclu-e-s, sous prétexte de ne pas être titulaire de passeport suisse. Nous exigeons :

- le droit à la citoyenneté pour les générations nées en Suisse;
- le droit à la citoyenneté dès cinq années de résidence, sans entraves bureaucratiques et financières;
- les droits civiques au niveau communal et cantonal pour les personnes qui résident de manière permanente.

Ensemble, nous sommes fort-e-s !

Résolution 5

USS

Les personnes qui s'engagent pour les droits des travailleurs et travailleuses doivent enfin bénéficier d'une vraie protection

Celle ou celui qui s'oppose à des abus sur son lieu de travail, qui s'engage sur le plan syndical pour des collègues et défend les intérêts des travailleurs et travailleuses au sein de commissions du personnel ou de conseils de fondation s'expose. Elle ou il s'expose non seulement en tant que personne, mais aussi professionnellement. Car la protection contre le licenciement abusif est totalement insuffisante en Suisse. Qui plus est, si un tribunal établit qu'un représentant syndical a été abusivement licencié, ce sont tout au plus six mois de salaire que ce dernier pourra recevoir à titre d'indemnité, mais pas question de réengagement.

De nombreux syndicalistes ont payé cher leur solidarité et leur engagement. Ils ont été licenciés parce que leur engagement contre des abus et des dérives n'a pas plu à leur chef. Beaucoup ont eu de grandes difficultés à retrouver un emploi, avec les pertes financières induites en matière de revenu comme de prévoyance vieillesse. Même si un tribunal juge un licenciement abusif, la plupart des personnes concernées ne reçoivent que deux à trois mois de salaire pour indemnité.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a critiqué à plusieurs reprises la Suisse pour sa protection insuffisante contre le licenciement. La Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) condamnerait également notre pays, si un cas suisse de licenciements antisyndicaux devait arriver jusque devant le tribunal de Strasbourg. En effet, en l'absence de protection contre le licenciement pour les représentant-e-s des salarié-e-s, un vrai partenariat social d'égal à égal n'est pas possible. Cela ne plaît pas aux employeurs. Après que la Suisse fut placée sur la liste noire de l'OIT à la suite d'une plainte déposée par l'USS, le conseiller fédéral Guy Parlement a mis en place une médiation. Aucun résultat concret n'est encore à mentionner.

C'est pourquoi l'USS émet les revendications suivantes :

- La Suisse a enfin besoin d'une vraie protection contre le licenciement pour toutes les personnes qui s'engagent sur leurs lieux de travail pour défendre les conditions de travail et les droits des travailleurs et travailleuses.
- La médiation mise en place doit désormais aboutir rapidement à des résultats. Les licenciements abusifs doivent déboucher sur des sanctions efficaces : soit ils doivent être annulés, soit, à la demande des personnes concernées, une indemnité équitable doit être prévue.
- L'USS prépare le lancement d'une initiative populaire. Elle réactivera en outre sa plainte auprès de l'OIT, elle s'attaquera à obtenir une condamnation de la Suisse par la CrEDH et étudiera d'autres mesures encore.
- Nos revendications concernant la protection des militant-e-s syndicaux doit devenir prioritaire dans toutes les négociations collectives.

Résolution 6

GI Migration syndicom

Déclaration de solidarité de l'USS et de ses syndicats membres avec les manifestant-e-s iranien-ne-s

Le Congrès de l'USS exprime sa solidarité et son soutien aux femmes en Iran comme ailleurs dans le monde. Ces femmes risquent leur vie en exerçant leurs droits fondamentaux et en s'opposant aux normes sociales de leur pays.

À la mi-septembre, Mahsa Jina Amini, âgée de 22 ans, a été arrêtée par les forces de sécurité du régime islamique en Iran parce qu'elle ne portait pas son voile d'une manière jugée appropriée et a été battue à mort. Depuis, le pays a été secoué par des manifestations généralisées. Ces manifestations, à la tête desquelles se trouvent des femmes, concernent toutes les couches, tous les groupes d'âge et toutes les régions du pays. Le gouvernement de Téhéran réprime ces manifestations en recourant à une force brutale et souvent meurtrière. Même les enfants ne sont pas à l'abri et sont arrêtés, violés et assassinés par les forces de sécurité de l'État. Des centaines de travailleuses et de travailleurs des secteurs les plus divers (enseignant-e-s, travailleuses/travailleurs des chantiers pétroliers, ouvrières/ouvriers sidérurgistes, mineur-e-s...) ont cessé de travailler en signe de solidarité avec les manifestants. Ces dernières semaines, de nombreux-ses grévistes ont été licencié-e-s, arrêté-e-s et tué-e-s. Bien que les syndicats aient une longue tradition en Iran, ils ne sont généralement pas officiellement reconnus et ont toujours fait l'objet de répression. Le gouvernement iranien estime qu'en s'engageant envers les droits des travailleuses/ travailleurs, les membres de ces syndicats représentent des opposant-e-s au régime.

Le peuple iranien risque sa vie pour la liberté et la démocratie. L'USS et ses syndicats membres condamnent les actions du régime iranien de la manière la plus vigoureuse et sont unis derrière les femmes courageuses et les hommes courageux qui manifestent tous les jours dans les rues d'Iran pour la liberté, la démocratie et l'égalité, se mettent en grève et risquent leur vie. Nous exprimons toute notre admiration et notre solidarité au peuple iranien pour sa résistance courageuse. Aujourd'hui plus que jamais, les Iraniens ont besoin d'un soutien international. Les responsables des violations des droits humains commises dans le pays doivent être identifiés dans le cadre d'un mécanisme d'enquête de l'ONU. Nous demandons au Conseil fédéral de prendre des mesures fortes contre le régime iranien et de s'associer aux sanctions décidées par l'Union européenne.

Des centaines de femmes, de jeunes, d'enfants et d'hommes ont été tués au cours des dernières manifestations tragiques qui ont ébranlé l'Iran. Parmi les nombreuses victimes figure la tante de notre collègue du GI Migration de syndicom. A cette occasion, nous tenons à exprimer nos sincères condoléances à Zahra et lui souhaitons beaucoup de force en cette période difficile. Nos pensées et notre solidarité vont à toutes les personnes touchées, ainsi qu'à leurs familles et leurs amis.

Résolution 7

SSP/Unia

L'USS soutient l'action nationale dans les soins, prévue le 26 novembre à Berne, et appuie les revendications urgentes présentées par le personnel soignant.

La situation qui règne dans les soins demeure très préoccupante. Une année après l'acceptation de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts », la situation dans les établissements de soins s'est encore détériorée. Le personnel a atteint les limites de ses ressources et chaque mois, 300 infirmiers et infirmières quittent la profession. Certains services ont dû être fermés dans un certain nombre d'hôpitaux en raison du manque de personnel soignant. Comme le montre une étude publiée ces dernières semaines par l'Office fédéral de la statistique, fin 2021 dans les établissements médico-sociaux, le nombre de soignant-e-s diminuait (-1,6% par rapport à 2020) alors que le nombre de patients augmentait. Et tout porte à croire que cette tendance s'est maintenue en 2022. Cette situation nuit incontestablement à la qualité des soins. Il est clair que sans une amélioration des conditions de travail, de plus en plus de soignant-e-s quitteront la profession et la situation ne cessera de se dégrader.

Les organisations réunies au sein de l'Alliance du personnel de la santé, dont l'ASI, le SSP et Unia font partie, ont appelé à une **journée nationale d'action le samedi 26 novembre à 14h30 sur la Place fédérale à Berne**. Elles souhaitent sensibiliser les milieux politiques et les convaincre de prendre des mesures urgentes pour améliorer les conditions de travail. L'Union syndicale suisse soutient cette mobilisation et se tient aux côtés des soignantes et des soignants qui, depuis des années, vivent dans une situation d'urgence.

En conséquence, l'USS demande :

- La mise en œuvre rapide de l'initiative sur les soins infirmiers et une nette accélération des travaux réalisés en vue de l'approbation du deuxième paquet de mesures à l'appui de l'initiative, portant l'accent tant sur l'amélioration des conditions de travail que sur le financement des soins.
- L'approbation des cinq mesures urgentes demandées par l'ASI, le SSP et Unia :
 - **Salaires / heures de travail** : soit l'augmentation des salaires pour un taux d'occupation égal, soit la réduction des heures de travail pour le même salaire.
 - **Suppléments au salaire** : l'augmentation substantielle des suppléments et des crédits-temps, mais aussi l'introduction d'une indemnité pour les changements de planning effectués à court terme.
 - **Vacances** : au moins cinq semaines jusqu'à l'âge de 49 ans, six semaines dès 50 ans et sept semaines dès 60 ans.
 - **Enregistrement du temps de travail et indemnisation des heures de travail effectives** : y compris p. ex. le temps requis pour se changer et pour se déplacer d'une intervention de soins à domicile à une autre.
 - **Garde des enfants** : indemnisation pour l'accueil extra-familial des enfants.
- Les pouvoirs publics, notamment les cantons, doivent dégager sans délai les ressources nécessaires pour financer la mise en œuvre des cinq mesures urgentes susmentionnées.
- Un franc renforcement des contrôles des conditions de travail par les organismes d'inspection en charge.